



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, Tél.: 04.71.20.49.26

.....Fax. : 04.71.20.94.54

Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2010

MARCENAT - 10 H 00

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT SATURNIN

La commune de Saint SATURNIN est effectivement entrée dans la Communauté de Communes le 1er janvier 2010.

Elle sera représentée à notre conseil communautaire par Monsieur Erik FROSIO en qualité de titulaire et Monsieur Philippe MORVAN en qualité de suppléant.

Ils peuvent intégrer les commissions :

Agriculture

Tourisme

Services

Activités nouvelles

Culture

Erik FROSIO est nommé délégué au comité syndical du Syndicat mixte pour l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée de Lugarde à Neussargues en lieu et place de Corinne HUGUET, démissionnaire.

PERSONNEL

Dominique FUSTIER a subi une lourde intervention chirurgicale et doit suivre un traitement. Un congé de longue durée lui a été accordé jusqu'au 2 décembre 2010. C'est Francis BOUGES qui le remplace pendant cette durée.

Emilie GARRIGUET occupe le poste d'agent de développement culturel dans le cadre d'un emploi contractuel établi sur la base du grade de Rédacteur.

Son contrat se termine le 31 juillet 2010.

Elle a passé et réussi le concours de Rédacteur.

Il est décidé de créer un emploi permanent de Rédacteur Territorial pour la nommer sur ce poste.

ÉVACUATION DES BENNES DE LA DÉCHETTERIE DE CONDAT.

Une consultation a été réalisée pour confier l'évacuation des bennes de la déchetterie de CONDAT à un prestataire à compter du 1er janvier 2010.

Les propositions des prestataires suivants ont été retenues :

- benne à ferrailles : VITTEL RECUPERATION 15260 NEUVEGLISE
- bennes à gravats, cartons, DIB et déchets verts : HAUTES TERRES ENVIRONNEMENT 15100 SAINT FLOUR

MAISON DE SERVICES ALLANCHE

La mission de contrôle technique a été confiée à SOCOTEC pour un montant de **5.485 € HT**.
Le financement est bouclé ainsi que celui de la Maison de Santé de Condat.
Nous allons lancer la consultation d'entreprises pour ces deux opérations.

EXPERTISE ÉCONOMIQUE AUBERGE DU CHAMAROUX À MONTGRELEIX ET CHEZ L'Auvergnat À VÈZE

Dans le cadre du projet de territoire, a été validée une action d'accompagnement de réhabilitation du commerce communal l' « Auberge du Chamaroux » à Montgreleix gérée actuellement par Bernard Gras et du bar-restaurant-gîte d'étape « Chez l'Auvergnat » à Vèze géré par Sylvie Laurent.

Avant d'engager des travaux, il convient d'établir un diagnostic économique prenant en compte la situation actuelle et les possibilités de développement et estimant un coût prévisionnel de travaux. Des cabinets ont été sollicités et au final c'est la proposition suivante a été retenue :

MONTGRELEIX : Hôtel Actions (en partenariat avec SCP Allègre Eschalièr)
pour un coût de 3 820 € HT – 4 568.72 € TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

Conseil Régional d'Auvergne.....	2 000. €
.....	
Conseil Général du Cantal.....	1 000. €
C.C.C.....	1 568.72 €
<u>Total.....</u>	<u>4 568.72 €</u>

VEZE : Hôtel Actions (en partenariat avec GM Architecture)
pour un coût total de 6 850 € HT – 8 192.60 € TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

Conseil Régional d'Auvergne.....	3 425. €
.....	
Conseil Général du Cantal.....	2 000. €
C.C.C.....	2 767.60 €
<u>Total.....</u>	<u>8 192.60 €</u>

LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME À ALLANCHE.

Les travaux sont terminés.

Le déménagement de l'Office à la Gare d'ALLANCHE interviendra début mars.

ZONE D'ACTIVITE DU PRE MOULIN

Les travaux ont été contrariés par le mauvais temps.

Un acquéreur potentiel s'est manifesté.

VECTORISATION DU CADASTRE

Le devis de GB Infographie SARL pour la vectorisation des 18 communes s'élève à **10 462.32 € HT soit 12 512.93 € TTC.**

Le plan de financement est le suivant :

Conseil Régional d'Auvergne	3 753. €	30% du TTC
Conseil Général	6 256. €	50% du TTC
C.C.Cézallier	2 504. €	20%
TOTAL	12 513. €	TTC

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Budget Principal :

Section de fonctionnement	dépenses	1.173.436,61
	recettes	1.136.110,96
	report 2008	113.498,26
	Excédent 2009	76.172,61

Section d'Investissement	dépenses	386.424,82
	recettes	331.249,60
	report 2008	59.254,28
	Excédent 2009	4.079,06
restes à réaliser	dépenses	309.212,18
	recettes	307.553,44
	différence	1.658,74

Affectation du résultat report en recettes de fonctionnement **76.172,61**

Budget annexe de la Zone d'Activité du Pré Moulin

Section de fonctionnement	dépenses	184.329,55
	report 2008	3.246,73
	recettes	187.976,28
	Excédent 2009	400,00

Section d'Investissement	dépenses	201.855,96
	report 2008	2.182,10
	recettes	260.755,71
	Excédent 2009	56.717,65

Les deux comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Il est décidé de partager l'approvisionnement en carburant sur le secteur de CONDAT entre les divers fournisseurs.

CREATION ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION TOURISTIQUE DU TRONCON DE VOIE FERREE DE LUGARDE A RIOM ES MONTAGNES

Afin d'assurer l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée de Riom es Montagnes à Lugarde de la ligne de chemin de fer de Bort les Orgues à Neussargues, il y a lieu de créer un Syndicat Mixte entre la Communauté de Communes du Cézallier et la Communauté de Communes du Pays de Gentiane.

Le projet de statuts prévoit que la Communauté de Communes du Pays e Gentiane assurera 80% des charges, 20% revenant à la Communauté de Communes du Cézallier.

Ces statuts prévoient également le nombre de délégués suivant pour notre Communauté de Communes :

3 titulaires	MM.VERDIER, LEOTY, CROUZY
3 suppléants	MM.CHABRIER, WALCHLI, FROSIO

Au cours de la réunion qui s'est déroulée l'après-midi à Riom es Montagnes, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Gentiane ont proposé de rajouter un délégué pour la Communauté de Communes du Cézallier.

M.CHABRIER devient titulaire, MM. MAGE (Condat) et PALLUT (Chanterelle) sont nommés suppléants.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : SDDEA CHOIX DU STATUT DE LA STRUCTURE D'ARRONDISSEMENT DE ST FLOUR.

Après avoir pris la compétence de l'éveil musical et chorégraphique dans ses statuts, « mise en oeuvre des actions résultant du Schéma Départemental de développement des enseignements artistiques. », la CCC doit désormais choisir entre les différentes possibilités de structures proposées par le cabinet d'études Kalyps recruté pour la mission.

La Communauté de communes du Cézallier doit se positionner en Conseil Communautaire afin de savoir quel scénario adopter pour la future structure d'arrondissement de St Flour.

Suite à une réunion du 29 février 2010 où quasiment toutes les communautés de communes de l'arrondissement de St Flour étaient représentées, les choix des élus allaient vers le **syndicat mixte ou l'EPCC**.

En effet :

CC Pays de Murat (Aurélien Tissier, élu au conseil municipal de Murat en charge de l'école de musique) : EPCC

CC Pays de Massiac (Mr Couvret) : Syndicat mixte ou EPCC (voir le + léger)

CC St Flour (Mme Roches) : EPCC

CC Planèze : absent

CC Margeride Truyère (Mr D'Alexandry) : Syndicat mixte

CC Caldaques Aubrac : pas prononcé car pas d'élus

CC Pays de Pierrefort : pas prononcé car pas d'élus

CC Cézallier JL Verdier plutôt vers le Syndicat mixte voire l'EPCC

Jean LETERME (Directeur du service ESJC au Conseil Général) : EPCC

Avantages et inconvénients relevés pour les deux possibilités :

*la présence de personnalités extérieures dans un EPCC
un rôle de directeur plus important pour l'EPCC
une facilité de retrait de l'EPCC*

Mais

*une facilité de création d'un Syndicat mixte face à un EPCC
une meilleure maîtrise du budget pour le Syndicat mixte
un bonne représentation des territoires
une maîtrise des décisions par les EPCI*

Le conseil communautaire choisit la formule **Syndicat mixte**.

MAISON DE LA FOUDRE

Convention avec Alex Hermant

La Communauté de Communes est devenue compétente pour assurer la gestion du Musée de la Foudre à Marcenat.

Ce musée a été créé par Alex Hermant qui met à disposition le contenu actuel du musée. Il souhaite rester partenaire et propose notamment de former l'agent d'accueil et de continuer à alimenter l'exposition.

Il demande en contre partie de percevoir 50% des droits d'entrées.

Une convention doit être passée entre les 2 parties pour préciser les modalités de ce partenariat.

Création d'un emploi saisonnier

Un emploi saisonnier doit être créé pour assurer le gardiennage du musée.

Compte tenu des amplitudes d'ouverture, nous devons créer un emploi sur six mois du 1er avril au 30 septembre. Pour tenir compte du travail le dimanche, le salaire brut mensuel serait de 1.539,37 €.

Melle Christine DEVEZE serait recrutée sur ce poste.

Le Pôle Emploi nous a accordé un Contrat Unique d'Insertion /CAE pour cette personne.

Création d'une régie de recettes

Afin d'assurer la gestion du Musée de la Foudre, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée:

Entrée adulte (plus de 12 ans)

5 €

Entrée enfant (6-12 ans)

3 €

Adultes groupe (+20 personnes)

3.50 €

Enfants groupes (+20 personnes)

2.50 €

Moins de 6 ans

gratuit

- les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
 - Numéraire
 - Chèque
 - Chèques vacances
- le montant maximal de l'encaisse à consentir au régisseur est fixé à 1 000 euros ;
- le régisseur est tenu de verser au trésorier de Condat le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé.
- le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur
- le régisseur percevra une indemnité de responsabilité annuelle selon réglementation en vigueur.

Pour info, l'indemnité est fonction des recettes mensuelles moyennes. Pour une moyenne jusqu'à 3000€ mensuel, le montant de l'indemnité est de 110€ (annuel).

POLE D'EXCELLENCE RURAL **TRANSFORMATION FROMAGÈRE LOCALE**

L'Etat a lancé fin 2009 un appel à projet Pôle d'Excellence Rurale.

Il s'agit de développer des projets autour d'un enjeu soit d'accroissement de la capacité économique des territoires soit de réponse aux besoins de la population dans le domaine des services. Les projets se déclinent ensuite en opération et doivent associer des partenaires publics et privés.

Sur Condat, l'entreprise Wälchli, industrie de transformation fromagère, porte un projet de construction d'une unité nouvelle de production qui serait situé à côté des caves construites récemment en bordure de route départementale Condat – Clermont.

Après plusieurs échanges entre les élus de la C.C.C. et le dirigeant de la société Wälchli, il été proposé :

- que la Laiterie dans le cadre de sa construction aménage une galerie de visite.
- Que la C.C.C. soit associée aux choix d'aménagement de cette galerie : contenu de panneaux d'exposition et/ou de films et/ou d'objets, etc.
- Que la C.C.C. ; soit l'animateur de cette galerie, en organisant les visites, en organisant des circuits à partir de la galerie, etc.

L'objectif est d'utiliser cette galerie comme vitrine du territoire et plus particulièrement de l'ensemble des acteurs de la transformation fromagère (y compris les productions fermières indissociables de l'activité de la laiterie).

Ce projet global a reçu la validation de Mr le Sous-Préfet et il est donc proposé de répondre à la première vague d'appel d'offre qui se clôture le 20 février.

Le PER comprendrait 2 opérations :

1. Construction d'une nouvelle unité de transformation avec galerie de visite pour le public
Maîtrise d'ouvrage Laiterie Wälchli
Coût total : 4 966 193 €
Plan de financement envisagé : 28% PER soit 1 388 694 €
(par ailleurs sont sollicités : 2% CG ; 6% CR ; 4% Europe)
2. Animation d'une galerie de visite
Maîtrise d'ouvrage C.C.Cézallier
Coût : interne

Assistaient à la réunion :MM. FOURNAL et DUMAS et Mlle VAISSIERE (Allanche), MM.ROUX (Vèze), RONGIER (Joursac), VERDIER (Landeyrat), MERLE et TAVERNIER (Marcenat), MAGE et RONGERE (Condat), BONHOMME (Montboudif), PONSONNAILLE (Peyrusse), CROUZY (Lugarde), PALLUT (Chanterelle), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), LESCURE (Pradiers), RAYNAUD (Charmensac) , MAGE (Montgreleix), FROSIO (Saint Saturnin) et CHABRIER (Ségur).

Etaients excusés : WALCHLI (Condat), BAGILET (Vernols), MARTIN (Saint Bonnet de Condat).